

20 janvier 2021

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mai 2020: «Transformation en zone de rencontre du chemin des Crêts-de-Champel, sis entre la rue Albert-Gos et l'avenue Louis-Aubert».**

**Rapport de M. Didier Lyon.**

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 19 mai 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, les 24 août et 7 décembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 24 août 2020**

*Audition de M. Laurent de Boccard, pétitionnaire*

M. de Boccard remercie tout d'abord la commission de le recevoir. Indiquant être né au chemin des Crêts-de-Champel, il explique s'y être réinstallé à la naissance de son fils, âgé aujourd'hui de 5 ans, et qui justifie en partie le lancement de cette pétition. Il déclare cependant que c'est le fait que sa mère ait pour la troisième fois frôlé l'accident sur ce chemin qui l'a incité à passer à l'action. Il note que la dernière fois que cela a failli arriver, l'automobiliste fautif l'a qui plus est menacé de l'écraser s'ils se retrouvaient dans la même configuration. Il déclare que ces événements sont révélateurs des problèmes de circulation que connaît le chemin des Crêts-de-Champel, et de rapporter les embouteillages réguliers, les excès de vitesse fréquents, les arrêts récurrents de véhicules sur les passages piétons, alors que de nombreux enfants fréquentent ce périmètre. Il indique en effet qu'outre l'école primaire qui se trouve sur le chemin, l'espace de vie enfantine du Bout-du-Monde ainsi que l'association Le chalet du Petit Prince y sont également sis, et ajoute de plus que la crèche de Louis-Aubert, le jardin des enfants thérapeutique et l'école de Peschier se trouvent à proximité du chemin. Il explique même que les enfants de l'école de Peschier vont actuellement prendre leurs repas à la cantine de l'école des Crêts-de-Champel, et qu'ils doivent donc se rendre à pied sur un chemin dont il a dit tous les dangers. Il note que si des places en épis et des ralentisseurs ont été installés sur le chemin, leur efficacité est plus que limitée, voire parfois contre-productive pour les places en épis, et fait remarquer que seule la présence de la police parvient à faire ralentir les automobilistes, estimant que celle-ci ne peut

cependant pas être sur les lieux en permanence. Il ajoute que face à ces maux les riverains sont favorables à l'instauration d'une zone 30 ou d'une zone de rencontre sur le chemin, et indique qu'une telle zone a déjà été mise en place vers l'école de Peschier ainsi qu'à la rue Michel-Servet. Il relève que s'il peut être positif de prévoir des mesures de limitation du bruit routier le long du boulevard du Pont-d'Arve comme les autorités l'ont prévu, il conviendrait en premier lieu de se préoccuper d'assurer la sécurité des enfants d'un périmètre où ils sont particulièrement en danger.

Un commissaire remercie l'auditionné pour ses explications, et souhaite savoir si la récolte des signatures a rencontré du succès.

M. de Boccard concède que celle-ci aurait pu être menée plus efficacement, mais précise que c'était sa première expérience en la matière. Sachant cela, il relève que cette pétition a tout de même rencontré un certain succès dans le quartier, faisant observer que très peu de personnes ont refusé de la signer. Il souhaite ensuite remercier les Verts pour leur appui qui s'est révélé utile.

Un commissaire demande si la transformation de ce chemin en zone de rencontre pourrait avoir des effets indésirables, en provoquant par exemple une intensification du trafic dans des zones limitrophes, et souhaite savoir si l'auditionné a pu aborder cette question au sein de l'Association des habitants du quartier de Champel.

M. de Boccard reconnaît que le trafic pourrait en effet refluer ailleurs, et se dit en ce sens très ouvert à toute solution constructive pour éviter cela, d'autant que la rue Louis-Aubert est déjà saturée en permanence. Il note ensuite qu'il convient de relever que le chemin des Crêts-de-Champel n'est pas tellement emprunté par les gens qui y habitent, mais est plutôt utilisé comme axe de liaison entre Veyrier et la Ville.

Un commissaire relève que la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) n'a pas permis d'améliorer la donne du point de vue de la circulation routière dans le quartier, et dit constater régulièrement que la gare de Champel est très peu fréquentée.

M. de Boccard admet qu'il aurait souhaité que plus de gens abandonnent la voiture au profit des transports publics, mais précise que sa pétition ne constitue en aucun cas une critique du CEVA, et ajoute que si ce dernier est de peu d'utilité pour l'axe Veyrier-Ville, il est utile pour se substituer à d'autres axes routiers.

Un commissaire dit se souvenir du trafic extrêmement dense que connaissait le quartier avant que l'axe de la rue Louis-Aubert soit créé, et estime que depuis lors la circulation a tout de même beaucoup baissé dans le périmètre du chemin des Crêts-de-Champel.

M. de Boccard rappelle qu'il est né à Champel il y a trente-sept ans, et que ses souvenirs divergent un peu de ceux qui viennent d'être évoqués, et de relever qu'étant enfant il pouvait traverser la route au Chemin-des-Crêts de Champel sans même regarder auparavant, et précise que cela n'est clairement plus possible aujourd'hui. Il explique que si des choses ont été tentées pour ralentir ou limiter le trafic sur le chemin, elles n'ont pas rencontré un grand succès, et de préciser que les dos-d'âne qui y ont été installés sont trop bas pour vraiment contraindre les automobilistes à ralentir, et que les places en épis ont tendance à faire ralentir les voitures dans un premier temps, puis à les faire accélérer juste après. Il fait ensuite observer que la circulation y est concentrée aux heures de pointes du matin, lorsque les gens viennent travailler en Ville, et du soir, lorsqu'ils font le trajet inverse pour rentrer chez eux. Il estime enfin de manière plus générale que ce chemin étant entouré d'écoles ou d'espaces liés à la petite enfance, il est inadmissible que les automobilistes puissent y rouler à 40 ou 60 km/h.

Un commissaire demande à l'auditionné s'il souhaiterait transformer tout ou partie de ce chemin en zone piétonne.

M. de Boccard répond que cette question pourrait en effet se poser dans un second temps.

Une commissaire indique être passée dans ce périmètre il y a deux semaines, et explique avoir constaté que les éléments destinés à ralentir le trafic qui ont été évoqués ont le désavantage de provoquer des embouteillages en ayant pour conséquence que les automobilistes s'énervent et respectent d'autant moins les règles de civilité et de prudence nécessaires dans un tel passage, ce qui en fait un point très dangereux de Genève en matière de circulation routière et piétonne. Elle précise que les ralentissements sont dus en premier lieu aux places en épis qui coincent les automobilistes qui doivent attendre plus longtemps que la route se libère. Elle explique qu'il n'est pas question d'empêcher de rouler, mais qu'il faut faire en sorte qu'ils roulent différemment. Elle conclut que pour sa part elle aurait d'emblée demandé de faire de ce chemin une zone piétonne.

M. de Boccard rappelle que son intention n'est pas de repousser le trafic sur l'avenue Miremont, mais d'éviter cela en ayant un raisonnement plus large sur l'ensemble du quartier.

Une commissaire demande à l'auditionné s'il a pu avoir des contacts avec la Ville ou le Canton pour chercher à améliorer d'ores et déjà la situation.

M. de Boccard répond que lui personnellement n'a pas eu de tels contacts, mais qu'une habitante du quartier avait déjà entamé une telle démarche. Il explique qu'il lui avait à cette occasion été répondu que la Ville avait pour volonté de fixer de manière générale des zones 30 devant les écoles, et que ce serait bientôt le cas aussi pour celle des Crêts-de-Champel. Il déclare que la pétition a en

ce sens la volonté de faire que les choses s'accélérent un peu et ne tombent pas dans l'oubli.

Le président, comme la parole n'est plus demandée, remercie M. de Boccard pour ses explications et ses réponses.

Il demande ensuite aux commissaires la suite qu'ils souhaitent apporter au traitement de cet objet.

### *Discussion et vote*

Un commissaire des Verts estime qu'il est indispensable d'en savoir plus sur les conséquences d'une éventuelle mise en œuvre des demandes des pétitionnaires, et propose pour ce faire d'auditionner M<sup>me</sup> Perler qui sera la plus à même de répondre à ces interrogations.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien demande si les décisions concernant ce tronçon dépendent de la Ville ou du Canton.

Une commissaire d'Ensemble à gauche répond qu'il est du ressort de la Ville de faire des propositions d'aménagements, qu'il appartient au Canton d'autoriser ensuite, et indique que l'initiative appartient donc à la Ville.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois soutient également l'audition de M<sup>me</sup> Perler, notamment en ce qu'elle permettra de mettre le doigt sur les incohérences des politiques de circulation routière entre la Ville et le Canton.

Le président propose donc de passer au vote sur l'audition de M<sup>me</sup> Perler dans le cadre de cette pétition.

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

## **Séance du lundi 7 décembre 2020**

*Audition de M<sup>me</sup> Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef de service du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction à l'AGCM*

M<sup>me</sup> Perler dit adhérer à toute mesure visant à modérer la circulation, et estime que cela est d'autant plus pertinent si l'on se situe dans un endroit jouxtant des écoles, et dans lequel des enfants circulent en nombre. Elle dit son souhait, dans le cas précis, de pouvoir trouver une solution constructive, et propose à MM. Betty et Bouthinon de s'exprimer sur la faisabilité concrète d'une solution.

M. Bouthinon explique tout d'abord qu'on se situe ici sur une rue de desserte, et qu'il s'agit d'une rue de quartier structurante. Il note que lors du décompte de 2013, 5500 véhicules y circulaient chaque jour, relevant que c'est loin d'être négligeable. Il indique que la morphologie actuelle de la rue ne se prête néanmoins pas à en faire une zone de rencontre, expliquant que dans ce cas tout devrait être au même niveau entre les voies routières et les zones piétonnes. Il déclare cependant qu'il serait tout à fait possible de l'englober dans la planification des zones 30, voire de se rapprocher de l'Office cantonal des transports (OCT) pour pacifier le transit qui se fait dans cette rue. Il note que des ralentissements horizontaux, sous forme de passages piétons surélevés ou de chicanes, y ont déjà été installés dans les années précédentes, et relève qu'il conviendrait de procéder à un nouveau décompte du trafic pour voir s'il a baissé entre-temps.

Une commissaire demande quels seraient les axes qui permettraient le report du trafic passant par ce chemin.

M. Bouthinon indique que cette analyse n'a pas encore été effectuée.

La même commissaire demande ce qu'il faudrait pour engager une analyse, rappelant que les pétitionnaires font état du danger actuel et réel, notamment au vu de la proximité des écoles.

M. Betty indique qu'il convient de solliciter l'OCT pour voir comment requalifier le chemin. Il explique en ce sens qu'il serait à intégrer à terme dans une zone 30, mais précise qu'il n'est pas inscrit dans la planification à court ou moyen terme. Il déclare que c'est sur ce point-là qu'il conviendrait de contacter l'OCT, et ajoute qu'une limite à 30 km/h permettrait de renforcer les aménagements existants. Il précise que Champel n'a pas été oublié par la Ville, mais que des travaux s'y sont déroulés pendant longtemps, ce qui empêchait d'envisager d'autres aménagements, et fait observer que maintenant que lesdits travaux touchent à leur fin il va être possible d'aller voir l'OCT pour demander le passage en zone 30 et des obstacles supplémentaires pour ralentir et diminuer le trafic.

Le président relève que la commissaire susmentionnée a fait part à juste titre de l'urgence de la situation, et demande en ce sens s'il serait déjà possible d'articuler un délai à ces travaux.

M<sup>me</sup> Perler répond qu'elle s'engage, dès que le texte aura été voté en plénière, à écrire au Conseil d'Etat pour que le chemin soit passé en zone 30.

Le président demande aux commissaires la suite qu'ils souhaitent donner à cette pétition.

*Discussion et vote*

Le commissaire de l'Union démocratique du centre indique que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire des Verts estime qu'il serait pertinent de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour que ce dernier puisse répondre aux pétitionnaires en leur expliquant sa volonté de passer en zone 30 en sécurisant au mieux le périmètre.

Une commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe soutiendra également le renvoi, rappelant l'urgence dont les pétitionnaires avaient fait mention, notamment quant à la sécurité des enfants.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que le groupe votera pour sa part en faveur du classement de ce texte, étant donné que, comme l'ont indiqué les auditionnés, il est impossible d'établir une zone de rencontre à cet endroit, et qu'elle a déjà vocation à devenir une zone 30.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe soutiendra le renvoi du texte au Conseil administratif.

Le président propose donc aux commissaires de passer au vote de cet objet.

Par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 1 MGC) contre 3 non (PLR), le renvoi de la pétition P-421 au Conseil administratif est accepté.

*Annexe: pétition P-421*

P-421

Laurent de Boccard  
21 chemin des Crêts-de-Champel  
1206 Genève  
[L\\_deboccard@bluewin.ch](mailto:L_deboccard@bluewin.ch)

Genève, le 29 avril 2020

**Pétition adressée au Conseil municipal de la ville de Genève ainsi qu'au Grand Conseil de la République et Canton de Genève.**

Madame la Présidente du Conseil municipal, Monsieur le Président du Grand Conseil,

La circulation routière sur le chemin des Crêts-de-Champel est devenue dangereuse et menace la sécurité de nos enfants tous les jours sur le chemin de l'école et de la crèche. Ce chemin longe trois établissements à savoir l'Ecole des Crêts-de-Champel, l'EVE du Bout-du-Monde ainsi que l'association Le Chalet. Le nombre de piétons y est donc conséquent et ni les ralentisseurs déjà présents, ni les places de parc en épis n'ont calmé les usagers de la route.

De plus, ce trafic n'est pas généré par les habitants du quartier mais par des automobilistes qui trouvent par le chemin des Crêts-de-Champel un accès plus rapide et plus direct vers le centre-ville.

Compte tenu de cette situation et avant qu'un accident tragique ne survienne, les soussignés demandent à ce que le chemin des Crêts-de-Champel, entre la rue Albert-Gos et l'Avenue Louis-Aubert soit transformé en zone de rencontre dans les plus brefs délais.

La récolte de signature a débuté mi-novembre et s'est terminée fin février. Nous avons reçu un soutien important des habitants du quartier de Champel et avons ainsi récolté 319 signatures dont 276 signatures physiques et 43 signatures online à travers le site suivant :

[https://www.petitionne.ch/signatures.php?numus\\_pou\\_une\\_zone\\_de\\_rencontre\\_sur\\_la\\_avenue\\_aubert&num\\_cnv=10&uv=1903771](https://www.petitionne.ch/signatures.php?numus_pou_une_zone_de_rencontre_sur_la_avenue_aubert&num_cnv=10&uv=1903771)

Certains habitants du quartier vous ont également déjà interpellé afin que cette situation change rapidement (Madame Elisabeth Mivelaz entre autres).

En espérant que vous accorderez à cette pétition toute l'attention qu'elle mérite, je vous présente Madame la Présidente du Conseil municipal, Monsieur le Président du Grand Conseil, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in blue ink that reads "L. de Boccard". The signature is written in a cursive, flowing style.

Laurent de Boccard

